

MODALITÉS D'ADMISSION À L'IFMEM

pour les titulaires d'un titre ou diplôme de manipulateur
d'électroradiologie médicale extracommunautaire

► NOTICE D'INFORMATION 2020

SOMMAIRE

Page

I. LE CALENDRIER	
Ouverture des inscriptions	3
Clôture des inscriptions	3
Droits de sélection	3
Dates des épreuves	3
Publication des résultats	3
II. LES MODALITES D'INSCRIPTION	
Le cadre officiel	3
Les conditions d'inscription	3
Le dossier de candidature	4
III. LES ÉPREUVES DE SÉLECTION	
Les épreuves	5
Les résultats	6
Admission définitive – dossier médical	7
ANNEXE :	
• Fiche d'inscription	8

I. LE CALENDRIER 2020

Ce concours ne permet d'accéder qu'à l'Institut de Formation de Manipulateurs d'Electro radiologie Médicale du CHU de RENNES.

Inscription

- Ouverture : **mercredi 22 janvier 2020**
- Clôture : **jeudi 12 mars 2020** (cachet de la poste faisant foi).

Droit de sélection

- **300,00 €**

Dates des épreuves

- Epreuve écrite d'admissibilité : **jeudi 09 avril 2020**, de 14h00 à 15h30
- Epreuves d'admission : **sous réserve d'admissibilité entre le 11 et le 15 mai 2020**

Publication des résultats

- Admissibilité : **lundi 28 avril 2020**, à partir de 15h00
- Admission : **mardi 26 mai 2020**, à partir de 15h00

II. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

► Le cadre officiel

Les conditions générales d'admission dans les instituts de formation des manipulateurs d'électroradiologie médicale répondent à :

Arrêté du 31 août 2004 relatif aux dispenses susceptibles d'être accordées aux candidats titulaires d'un diplôme extracommunautaire de manipulateur d'Electroradiologie Médicale sollicitant l'exercice de la profession en France en vue de la préparation du Diplôme d'Etat de Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale

► Les conditions d'inscription

- Justifier d'un diplôme extracommunautaire de manipulateur d'électroradiologie médicale
- Justifier d'une carte d'identité Française **OU** d'un titre de séjour en cours de validité à la date de clôture des inscriptions.

► Le dossier de candidature

Pièces à fournir

Le dossier d'inscription doit comporter les pièces suivantes :

1. **La fiche d'inscription dûment complétée et signée (annexe p.8)**
2. **La photocopie recto verso d'une pièce d'identité** : carte d'identité française, passeport, visa ou un titre de séjour en cours de validité,
3. **Une lettre de motivation manuscrite,**
4. **La photocopie certifiée conforme du diplôme de manipulateur** (l'original sera fourni lors de l'admission et vérifié par le Directeur)
5. **Le relevé détaillé du programme, précisant :**
 - le nombre d'heures de cours par matière et par année,
 - la durée et le contenu des stages cliniques,
 - le dossier d'évaluation continue,

le tout délivré et attesté par l'autorité compétente du pays qui a délivré le Diplôme,
6. **Le curriculum vitae du candidat.**

L'ensemble de ces documents devra être traduit en Français par un traducteur assermenté.

7. Acquitter un droit d'inscription au concours :

- Droit d'inscription de **300 euros**.
Règlement effectué au nom du «*Trésor Public - CHU de RENNES*»
(inscrire Nom/prénom au dos du chèque)

Envoi du dossier

Le dossier d'inscription est à transmettre à :

- ✓ **Institut de Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale**
Accueil Orientation Admission
CHU Pontchaillou
2 rue Henri le Guilloux - 35033 RENNES Cedex

Avant la date de clôture : **le jeudi 12 mars 2020** (*cachet de la poste faisant foi*)

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite sera refusé.

En cas de désistement avant la clôture, le montant des frais d'inscription au concours vous sera remboursé sur demande écrite accompagnée d'un RIB.

III. LES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Une convocation est envoyée à l'adresse mentionnée sur la fiche d'inscription. Si vous n'avez pas reçu de convocation **au plus tard 8 jours avant** la date de l'épreuve, contacter l'accueil de l'institut. (*coordonnées en bas de la première page*)

Les épreuves de sélection sont au nombre de trois :

- Une épreuve d'admissibilité
- Deux épreuves d'admission

► Une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité *durée 1h30 – notée sur 20 points*

Elle comporte **cinq questions de culture générale** devant permettre en particulier la maîtrise de la langue française par le candidat ainsi que ses connaissances, prioritairement dans le domaine sanitaire et social,

Le candidat doit obtenir à cette épreuve une note au moins égale à 10 sur 20.

*Les candidats **déclarés admissibles** sont autorisés à se présenter aux épreuves d'admission consistant en **une épreuve orale et une mise en situation pratique**, organisée au cours d'une même séance.*

► Une épreuve orale *durée : 30 minutes maximum - notée sur 20 points*

Elle consiste à un entretien en langue française avec deux membres du jury. Les membres du jury devront apprécier :

- le parcours professionnel,
- les motivations du candidat.

La note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

► Une mise en situation pratique *notée sur 20 points*

L'épreuve de mise en situation pratique doit permettre d'évaluer le candidat dans au moins deux domaines de compétences des manipulateurs d'électroradiologie médicale, dont celui de la radiothérapie.

Cette épreuve consiste à évaluer les connaissances, la capacité de compréhension et d'analyse d'une situation donnée ainsi que les démarches et aptitudes techniques et pratiques du candidat.

1. **une étude de cas clinique** *notée sur 10 points - durée : 30 minutes dont 10 minutes de préparation*

Le sujet est tiré au sort par le candidat parmi les questions préparées par le jury.

2. **Une épreuve de simulation** *notée sur 10 points - durée : 1 heure dont 20 minutes de préparation*

La note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

► Les résultats

Les candidats sont admis s'ils ont obtenu une note totale égale ou supérieure à 30 sur 60 aux trois épreuves (sans note éliminatoire).

- Une liste principale et une liste complémentaire seront constituées.
- En cas d'égalité de points, le classement sera établi par l'épreuve écrite, puis la mise en situation pratique, et, en dernier ressort, l'âge du candidat, le plus âgé sera classé avant les autres.
- 2 places sont ouvertes en 1^{ère} année, à l'IFMEM de Rennes, pour les ressortissants manipulateurs extra-communautaires.
- Une dispense partielle de scolarité (dans la limite des 2/3 de la scolarité) est susceptible d'être accordée par le Directeur de l'Institut après avis du Conseil Pédagogique. Cette décision sera prise en fonction du niveau de la formation initiale et de l'expérience professionnelle des intéressés ainsi que sur les résultats obtenus aux épreuves.
- Le nombre de candidats pouvant être admis en 2^{ème} et 3^{ème} année est fonction du nombre de places disponibles dans l'année considérée.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Sans objection explicite des candidats formulée à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription, les résultats seront simultanément affichés à l'école et diffusés sur le site des instituts de formation www.ifchurennes.fr/IFMEM.

Tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats par écrit.

► Admission définitive – dossier médical

L'admission définitive est subordonnée à la production, au plus tard le jour de la pré-rentrée :

1. du certificat médical établi et signé **par un médecin agréé** attestant que vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.

Prendre obligatoirement rendez- vous avec un médecin agréé.

La liste des médecins agréés est sur le site de l'ARS ou de la préfecture de votre département :

<https://www.bretagne.ars.sante.fr>

2. de l'attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires renseignée et signée par le médecin agréé ou votre médecin traitant. Des obligations légales de vaccinations et d'immunisation contre certaines maladies conditionnent l'entrée et le maintien en stage :

Vaccinations obligatoires

- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite
- Hépatite B

Vaccinations recommandées : ces vaccinations conditionnent l'accès à certains stages en particulier auprès des enfants

- Coqueluche
- Rougeole, Oreillons, Rubéole
- Varicelle
- Grippe saisonnière

3. d'une numération sanguine de moins d'un an
4. du certificat médical établi et signé par un médecin ophtalmologue attestant que la fonction visuelle est compatible avec l'exercice de la profession :
 - Acuité visuelle
 - Tension oculaire
 - Fond d'œil

ATTENTION :

La réglementation précise que les étudiants qui ne sont pas à jour de leurs vaccinations ne peuvent pas effectuer leurs stages. Le premier stage s'effectue avant la fin du premier mois de formation, les éventuelles mises à jour des vaccinations doivent s'effectuer dès mai.

Arrêté du 02 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L3111-4 du Code de la Santé Publique.

Instruction n° DGS/R11/R12/2014/21 du 21 janvier 2014 précisant les modalités d'application de l'arrêté du 02 août 2013 relatifs à l'obligation vaccinale des étudiants des professions de santé.

FICHE D'INSCRIPTION 2020

Aux épreuves de sélection dont peuvent bénéficier les titulaires d'un titre ou diplôme extracommunautaire de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale

NOM de naissance (en majuscule) :

Prénom :

NOM d'épouse (en majuscule) :

Date de naissance (jj/mm/aa) : !_!_!_!_!_!_! **Sexe (M masculin / F féminin) !_!_!**

Lieu de naissance :

Pays :

Adresse en France :

.....

Tél. fixe : !_!_!_!_!_!_! **Tél. portable :** !_!_!_!_!_!_!

E.mail :@.....

J'autorise l'Institut à publier mon identité sur internet dans le cadre de la diffusion des résultats **O** oui / **N** non !_!_!

Pièces à fournir obligatoirement à la fiche d'inscription

- Fiche d'inscription 2020** complétée et signée
- Photocopie recto verso d'une pièce d'identité :**
carte d'identité française, passeport, visa ou un titre de séjour en cours de validité
- Lettre de motivation manuscrite**
- Curriculum vitæ** du candidat
- Photocopie certifiée conforme du diplôme de manipulateur**
- Relevé détaillé du programme**, précisant :
 - le nombre d'heures de cours par matière et par année
 - la durée et le contenu des stages cliniques
 - le dossier d'évaluation continue
- Frais d'inscription : 300,00 €** chèque signé à libeller à l'ordre du « Trésor Public », nom/prénom au dos du chèque

} **le tout, attesté par l'autorité du pays qui a délivré le Diplôme**

L'ensemble de ces documents devra être traduit en Français par un traducteur assermenté.

Engagement du candidat

Je soussigné(e).....

- Acquitte les frais d'inscription
- Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document
- Atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des dispositions vaccinales obligatoires pour l'entrée en formation portées sur la notice d'information (page 7)
- M'engage à effectuer ces démarches vaccinales dès à présent.

Fait à : le : Signature du candidat :

signature

Cadre réservé l'IFMEM

Reçu le :

N° d'inscription : !_!_!_!_!